

# **AVIS DE PROLONGATION DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE**

## **Projet d'aménagement du secteur Pablo Neruda Commune de Méry-sur-Oise**

L'enquête publique unique prescrite par arrêté préfectoral n°2021-16573 du 20 octobre 2021, est prolongée de sept jours, soit jusqu'au jeudi 23 décembre à 17h inclus, suite à l'organisation d'une réunion publique d'information et d'échange sur le projet avec le public, le 14 décembre 2021 à 20h sur le territoire de la commune de Méry-sur-Oise.

L'enquête publique unique ouverte du lundi 15 novembre 2021 au jeudi 16 décembre 2021 inclus est prolongée jusqu'au jeudi 23 décembre à 17h inclus, soit 39 jours consécutifs ;

Madame Anaïs SOKIL, désignée comme commissaire enquêteur, assurera une permanence supplémentaire le jeudi 23 décembre de 14h à 17h, à la mairie de Méry-sur-Oise.

**Jusqu'au jeudi 23 décembre à 17h inclus**, le dossier d'enquête est mis à disposition des personnes intéressées à la mairie de Méry-sur-Oise.

Il est également consultable sur le site Internet de la commune : <https://www.merysuroise.fr/>

Conformément aux dispositions de l'article L.123-12 du code de l'environnement, un poste informatique, permettant un accès gratuit au dossier en version dématérialisée est mis à disposition du public, en mairie de Méry-sur-Oise, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie au public.

**Jusqu'au jeudi 23 décembre à 17h inclus, le public pourra continuer à :**

– Consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête papier.

Un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, déposé en mairie de Méry-sur-Oise et mis à la disposition du public, qui peut y consigner ses observations et propositions, aux jours et heures habituels d'ouverture et dans le respect des mesures sanitaires en vigueur.

– S'adresser par courrier au commissaire enquêteur.

Le public peut adresser ses observations et ses propositions par courrier, à la mairie de Méry-sur-Oise, à l'attention de Madame SOKIL, commissaire enquêteur, avant la clôture de l'enquête, le cachet de la poste faisant foi.

Les observations et propositions adressées par courrier sont annexées au registre d'enquête publique et sont consultables sur place pendant toute la durée de l'enquête.

– Participer par voie électronique.

La participation du public peut s'effectuer, par voie électronique, par courriel à l'adresse suivante : [enquetepublique-pabloneruda@merysuroise.fr](mailto:enquetepublique-pabloneruda@merysuroise.fr)

Les courriels sont annexés au registre d'enquête dès réception et tenus à la disposition du public. Tous les courriels réceptionnés avant la date d'ouverture et après la date de clôture de l'enquête ne seront pas pris en considération par le commissaire enquêteur.

**Le reste des dispositions de l'arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête publique initial du 20 octobre 2021 susvisé est inchangé.**